

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

03 JUL. 2015

COURRIER ARRIVE

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration		
Date de réception	Dossier complet le	N° d'enregistrement

1. Intitulé du projet

Elargissement de la voie communale entre la RD 44 et la RD15

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
N° 6 "Infrastructures routières" Sous rubrique d) : Toutes routes d'une longueur inférieure à 3 kilomètres	Projet d'élargissement d'une route communale sur une longueur de 380 mètres. La route sera élargie de 2 mètres, auxquels s'ajoutent environ 4 mètres d'emprise pour l'accotement et le fossé.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet concerne le chemin rural n°13 dit de Frontenay à Martaizé. Cette portion, située entre la route départementale 15 (au sud) et la route départementale 44 (au nord), fait une longueur de 380 mètres.

La présence d'une coopérative au croisement avec la RD 15 entraîne une circulation importante de poids lourds, notamment entre août et septembre. L'étroitesse de la route communale ne leur permet pas de l'emprunter: ils circulent donc via le bourg de Saint-Clair.

Afin de désengorger le bourg, il est envisagé d'élargir cette voie, sur l'accotement gauche (lorsque le véhicule se dirige vers le nord, c'est-à-dire la RD 44), afin de permettre le croisement de poids lourds.

4.2 Objectifs du projet

Ce projet a pour objectif de faciliter les échanges entre les routes départementales n°15 et 44, et notamment de permettre la circulation des poids lourds qui desservent la coopérative Bellamé. La fréquentation de la RD 44 est estimée à 220 passages par jour et celle de la RD 15 à 260, selon le comptage routier du Conseil Général de la Vienne en 2014.

La route actuelle fait 3,55 m de large : la future voie sera élargie à 5,7 mètres, auxquels s'ajoutent 1,7 à 2 m d'accotement. Le fossé sera également recréé. Les travaux ne modifieront pas le nombre de voies, mais permettront de faciliter le croisement de deux véhicules.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux permettront d'élargir la route : un matériau de type enrobé sera réalisé sur 2 mètres de large et tout le linéaire de route compris entre la RD 15 et la RD 44.

Un accotement enherbé sera créé, et un fossé sera creusé en limite de propriété.

La route existante intercepte le ruisseau Le Beuillon : celui-ci a été busé sur la largeur de la route. La buse existante est trop petite par rapport à la largeur de la nouvelle route : elle sera donc reprise pour être agrandie.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Une fois la route créée, il n'est pas prévu de nouvelle intervention, mis à part celles d'entretien de la route et des fossés.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Ce projet est soumis à la Loi sur l'eau (article R.214-1 du code de l'environnement), et notamment aux rubriques 3.1.2.0 et 3.1.3.0 : la route traverse en effet un petit cours d'eau. Ce cours d'eau sera busé sur une longueur de 10 mètres environ.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Longueur de route élargie	380 m
Superficie de l'élargissement (route et fossé compris)	2 500 m ²
Largeur de la route actuelle / de la route élargie	3,55 / 5,7 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Chemin rural n°13 dit de Frontenay à Martaizé
Portion comprise entre la RD 15 et la RD 44
Commune de Saint-Clair (86 330)

Coordonnées géographiques¹

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. 0 ° 03'29"2 Lat. 46 ° 52'51"9

Point d'arrivée : Long. 0 ° 03'34"6 Lat. 46 ° 53'02"9

Communes traversées :

Saint-Clair

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Usage des sols actuel immédiat : route

Usage des sols à proximité du projet : parcelles agricoles, station d'épuration de la commune

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

La commune de Saint-Clair est régie par le règlement national d'urbanisme RNU.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF de type I : Plaine de Saint-Jean-de-Sauves (code zonage :540120068) ZNIEFF de type II : Plaines du Mirebalais et du Neuvilleois (code zonage : 540120117)
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zone de répartition des eaux superficielles : département de la Vienne (arrêté du 04 octobre 2004)
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plaines du Mirebalais et du Neuvilleois : projet inclus dans la zone Natura 2000. Espèces protégées dans cet espace : oiseaux de plaine agricole.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les fossés de gestion des eaux pluviales en bord de route seront recréés suite à l'élargissement de la voirie.
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les matériaux de création de la route ne sont pas présents sur site. Du bitume va être utilisé pour créer l'extension de la route.
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'extension de la route va entraîner une destruction locale d'espèces végétales (bord de route existante). Néanmoins, le secteur concerné ne représente pas un habitat propice au développement d'espèces sensibles (bord de route). Aucune espèce sensible n'a été observée le long de la route.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les zones sensibles concernent les oiseaux de plaine agricole : la voirie concernée par le projet est située à proximité du bourg et de la station d'épuration. Elle relie deux routes départementales. Même si des parcelles agricoles sont présentes sur un côté de la route, elles ne représentent pas des habitats propices à l'avifaune de plaine.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les parcelles avoisinantes sont des parcelles agricoles : l'extension de la route conduira à une consommation d'espaces agricoles d'environ 2 500 m ² .
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Actuellement, une route est déjà existante. L'élargissement de la route est susceptible d'augmenter le trafic sur cette portion, et donc le bruit associé.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le ruissellement des eaux pluviales sur la route conduit à des rejets d'eaux vers les fossés situés de part et d'autre de la route.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Une route est déjà existante. L'élargissement de celle-ci reste limité à 2,15 mètres : la route reste une infrastructure à 2x1 voie.</p>
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'élargissement de la route existante ne modifie pas les activités situées à proximité. La consommation d'espaces agricoles est de faible ampleur, et n'est pas de nature à remettre en cause l'activité.</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

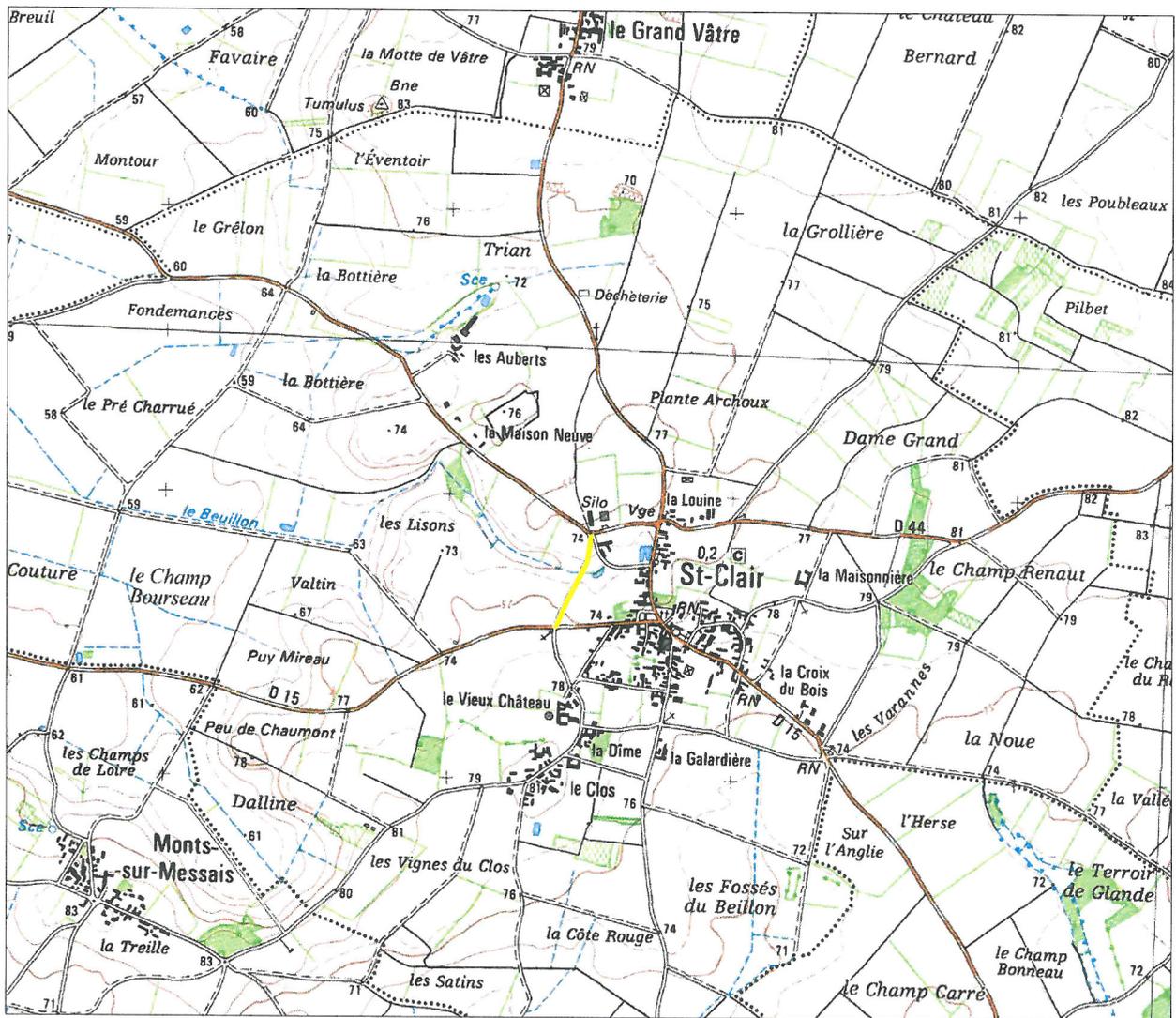
Ce projet est un projet de faible ampleur, dans un milieu peu sensible.

Les espèces protégées par les ZNIEFF et zone Natura 2000 sont des oiseaux de plaine : la route existante est située à proximité du bourg et de la station d'épuration. Les milieux environnants ne représentent pas un habitat propice à la nidification de ces espèces.

De plus, l'élargissement reste limité (passage de 3,55 m de large à 5,70 m, 380 mètres de long), les travaux ne s'effectueront que sur un côté de la route pour limiter les incidences.

Un dossier Loi sur l'eau est réalisé pour le volet des travaux sur le cours d'eau, et notamment l'agrandissement de la buse permettant de maintenir l'écoulement du ruisseau, avec un volet étude d'incidence Natura 2000.

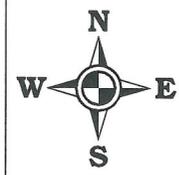
En conclusion, ce projet peut être dispensé d'étude d'impact, étant donné la réalisation du dossier loi sur l'eau et Natura 2000 et du faible impact sur l'environnement.



Commune de Saint-Clair

Etude au cas par cas
Elargissement d'une route communale

Situation géographique du projet
sous fond de carte IGN



— Linéaire de projet

Sources: IGN Scan 25©

Réalisation: NCA Environnement - Juin 2015

0 250 500 Mètres
Échelle: 1:24 974

n° de plan : 1 / 1



NCA
11, allée Jean Monnet
86 170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20



Photo n°1 : vue de la route depuis le nord (RD 44).
L'élargissement se fera sur le bord droit de la route.



Photo n°3 : vue du ruisseau busé. Les travaux incluent un allongement de la buse pour permettre l'écoulement du ruisseau.



Photo n°2 : vue de la route depuis le sud (RD 15).
L'élargissement se fera sur le bord gauche de la route.



Date des prises de vue : 18 mai 2015

COMMUNE DE SAINT CLAIR (86)

Le Grand Quaireux - Les Rivallées

Projet d'élargissement de la voie existante entre la R.D. n°44 et la R.D. n°15

Avant projet

LEGENDE

	Signalisation routière		Borne EAU
	Poteau électrique MT-BT		Borne, poteau incendie
	Poteau électrique BT avec éclairage public		Regard Eaux usées
	Coffret de branchement électrique		Branchement Eaux usées
	Coffret de branchement GAZ		Regard avoiron
	Caniveau		Grille Eaux pluviales
	Bordure basse		Descente Eaux pluviales
	Bordure haute		Regards
	Bordure		Poteau téléphonique
	Limite nature de sol		Chambre téléphone
	Limite de végétation		Borne OGE
	Clôture existante		Borne existante
	Mur existant		Borne de remembrement
			Candélabre, lampadaire



ÉCHELLE: 1/500

RÉFÉRENCE: 15.003
 DATE: 20 Mai 2015

Les coordonnées sont rattachées au système de projection LAMBERT 93-CC47.
 Le nivellement est rattaché au système NGF-IGN 69 (réseau Tériat - précision absolue ±10 cm).

